

Du fait du relief montagneux et du réseau routier, les commerces, en Corse, sont inégalement répartis sur le territoire suivant en cela la répartition de la population insulaire. Des temps d'accès moyens plus longs qu'en métropole, des territoires peu ou mal desservis, des zones de chalandise à faibles populations favorisent une situation de moindre concurrence que sur le continent. L'appareil commercial est en outre soumis à de fortes variations saisonnières de son activité auxquelles il doit s'adapter. D'autres facteurs sont favorables aux prix "chers" en Corse tels que le manque de grands établissements qui permettraient de réaliser des économies d'échelle, et l'absence de hard-discount. Pour amoindrir les handicaps liés à l'insularité et à son caractère montagneux, la région bénéficie de mesures particulières en termes de transports et de fiscalité.

L'enquête de comparaison spatiale des prix réalisée par l'Insee en 2010 a mis en évidence que le niveau général des prix en Corse est légèrement supérieur à celui du continent (de 1,5 %). En revanche, l'écart de prix des produits alimentaires s'établit à 8,6 % et contribue fortement au sentiment de "vie chère" du fait d'un ressenti plus important pour les achats les plus fréquents (voir encadré).

Une géographie du territoire défavorable

La Corse est une région composée en grande partie de montagnes découpant le territoire en microrégions assez autonomes. De par le relief et le réseau routier, les temps d'accès aux commerces sont supérieurs aux temps d'accès mesurés sur le continent. De fait, l'éloignement des commerces situés en zone montagneuse peut conduire à des situations de quasi-monopole local. La géographie entraîne donc un maillage en territoires de vie qui crée des entraves naturelles aux phénomènes de concurrence.

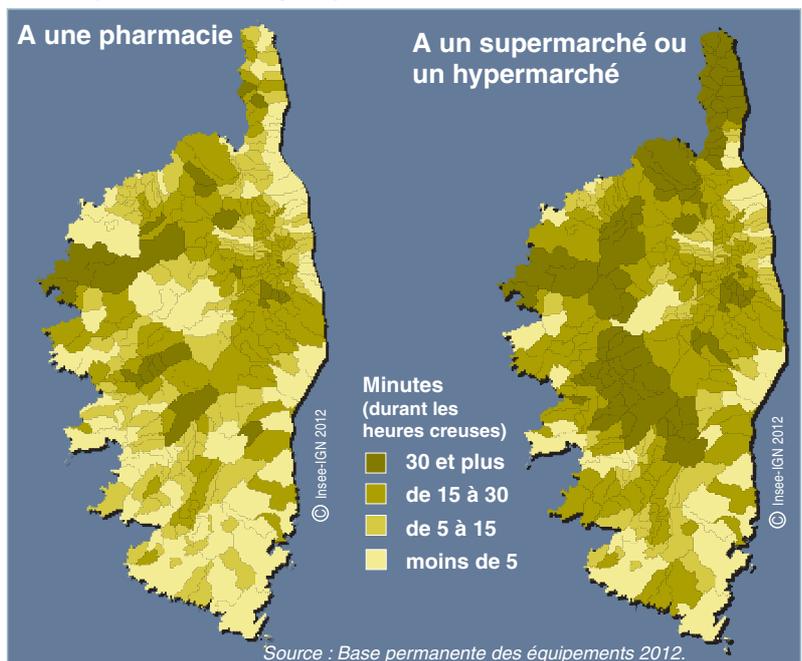
Ainsi, l'enclavement de certaines communes accroît les temps d'accès, notamment pour les produits du quotidien. Près d'un quart de la population insulaire (deux tiers des communes) réside à plus de 15 minutes d'un hypermarché ou d'un supermarché. Quatorze communes y sont à plus d'une heure, soit 1 % de la population. Le palmarès revient au village de Centuri dans le Cap Corse qui est à environ 1h30 du

premier super ou hypermarché. Parmi les commerces offrant des produits de première nécessité se trouvent aussi les pharmacies : 8 % de la population met plus de 15 minutes pour y accéder et certaines communes comme Pastricciola (Cinarca) en sont éloignées de près de 50 minutes.

Un appareil productif adapté à une demande saisonnière

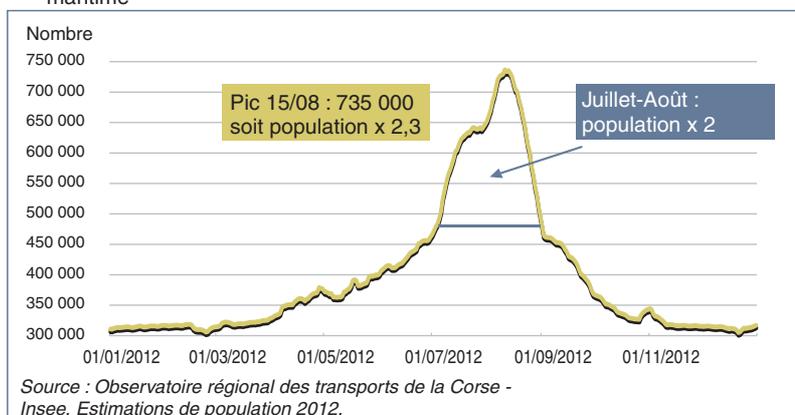
La densité commerciale est plus forte en Corse qu'en province au regard de la taille de la population. Cette forte densité commerciale est en partie expliquée par l'activité touristique insulaire. En effet, le surcroît de population présente constitue

■ Temps d'accès moyen par commune



■ Population présente en Corse au jour le jour en 2012

Population résidente + solde cumulé (entrées-sorties) de voyageurs aériens et maritime



une demande multipliée par 2 en juillet-août et pouvant être multipliée jusqu'à 2,3 au pic du 15 août. L'appareil productif du secteur commercial s'est adapté pour répondre à une forte variation de la demande : embauches saisonnières, et fermetures d'établissements hors saison.

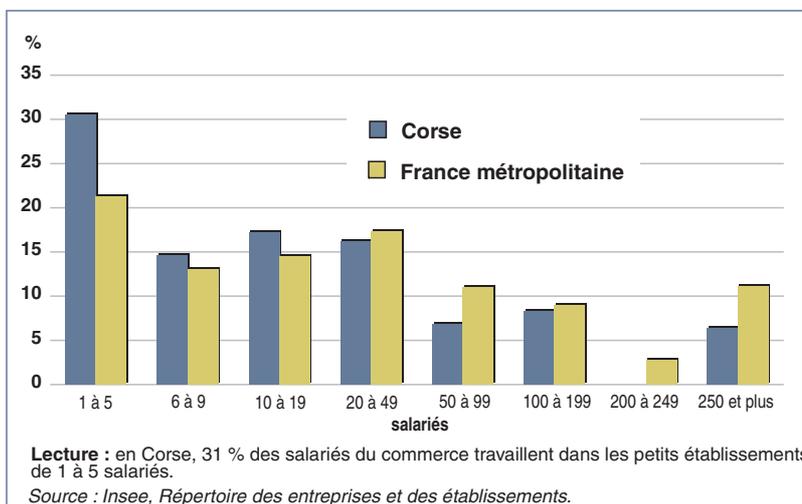
Peu de grands établissements, donc peu d'économies d'échelle

La Corse dispose de 6 600 établissements de commerce, dont les trois quarts sont des commerces de détail. Ils représentent 20,6 % du stock d'établissements, soit une proportion identique à celle de France de province (métropole hors Île-de-France). Du fait des caractéristiques géographiques de la région et de zones de chalandise à faible population, ils sont toutefois

nettement plus petits que sur le continent : aucun établissement de commerce de détail ne dépasse 250 salariés et aucun établissement de commerce de gros ne dépasse 200 salariés. L'absence de grosses unités de production se traduit également en termes de chiffre d'affaires : aucun commerce régional ne dépasse les 110 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2010. En conséquence, le chiffre d'affaires moyen des entreprises du commerce insulaire se situe bien en deçà de celui de l'ensemble des entreprises de province. A titre d'exemple, les commerces d'alimentation générale réalisent un chiffre d'affaires moyen deux fois plus faible que sur le continent (voir fiches).

La petite taille des établissements insulaires engendre de faibles économies d'échelle sur le territoire. Cela se traduit par des coûts moyens de production plus élevés qu'en moyenne nationale, qui pour partie se répercuteront sur le consommateur final. Les hypermarchés parviennent à réduire leurs prix par rapport aux commerces plus petits en réalisant des économies d'échelle et avec des taux de marge sur les prix plus faibles puisque compensés par les volumes vendus. Néanmoins, de nombreux Corses résident trop loin d'un supermarché pour y avoir accès rapidement. Ces structures sont toutes implantées sur le littoral et 7 % de la population insulaire y habite à plus de 30 minutes.

■ Répartition des salariés au sein des établissements du commerce en 2012



Le hard-discount absent en Corse

Le hard discount, dont les magasins appartiennent principalement aux catégories des supérettes et des supermarchés n'est pas présent en Corse. Au niveau national, ces magasins représentent 27 % de la surface de vente en 2009. Le modèle économique du hard-discount repose sur un assortiment limité, une maîtrise des coûts de fonctionnement et une simplification des processus (polyvalence du personnel, peu d'efforts d'animation et d'organisation des rayons...). C'est un facteur identifié de baisse des prix sur le continent.

Autre phénomène similaire, les supermarchés et hypermarchés corses ne sont pas dotés en stations essence pratiquant des prix bas, alors que sur le continent les carburants sont des produits d'appel inclus dans la stratégie commerciale des enseignes afin d'accroître leur attractivité.

Les transports : variable incontournable du fait insulaire

Dans l'Île, pour la majorité des biens, les frais d'acheminement des marchandises contribuent à des surcoûts qui se répercutent, au moins en partie, sur le prix des produits. En contrepartie, la région bénéficie de dispositions particulières.

La Corse bénéficie depuis 1976 d'une dotation de continuité territoriale destinée à atténuer les contraintes de l'insularité en offrant des dessertes maritimes et aériennes (depuis 1979) dans des conditions d'accès, de régularité et de prix destinées à atténuer les contraintes de l'insularité.

Du fait de son insularité, la région bénéficie également d'un statut fiscal dérogatoire. Aussi, les transports sont exonérés de TVA, cela concerne les transports maritimes et aériens (de personnes et de biens) entre la France continentale et la Corse. Au-delà des transports, des mesures législatives particulières ont été adoptées pour compenser certains handicaps. On relève par exemple des abattements et exonérations pour les produits pétroliers (TVA à 13 % contre 20 % sur le continent, taux au 1^{er} janvier 2014), les boissons, la plupart des produits destinés à l'alimentation (TVA à 2,1 % contre 5,5 % sur le continent, taux au 1^{er} janvier 2014), et le tabac. Côté entreprises, plusieurs dispositifs sont prévus : réduction de taxe professionnelle, régime particulier des zones franches (exonération partielle des bénéfiques) auquel a succédé depuis 2002 un crédit d'impôt et aide fiscale à l'investissement.

Alexandre BOURGEOIS

Perception des prix et sentiment de « vie chère »

L'enquête de comparaison spatiale des prix réalisée par l'Insee en 2010 a mis en évidence un niveau général des prix en Corse légèrement supérieur à celui du continent de 1,5 %. Cependant, le coût plus élevé de certains produits de consommation courante, tels que l'alimentation (+ 8,6 %) ou le carburant, contribue au sentiment de « vie chère » de la population insulaire. En effet, les achats les plus fréquents prédominent dans les ressentis en matière de niveau de prix.

Les perceptions en matière de « vie chère » peuvent aussi varier en fonction des niveaux de vies et de structures de consommation spécifiques à certaines catégories sociales.

Ainsi, la hausse des prix est en moyenne plus élevée pour les ménages aux revenus les plus modestes du fait d'une structure de consommation plus sensible aux hausses des prix des dépenses liées au logement, à l'alimentation et au tabac. Or, la Corse est particulièrement concernée puisque c'est une des régions françaises où les revenus sont les plus faibles (un habitant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté en 2010, avec un niveau de vie inférieur à 924 euros mensuel).

De la même manière, la hausse des prix est en moyenne plus élevée pour les familles monoparentales et les couples avec un enfant du fait d'une plus forte progression des prix des dépenses liées à l'enfance et à l'éducation. La Corse est, là aussi, concernée car les familles monoparentales et les couples avec un seul enfant y sont plus fréquentes qu'au niveau national.

Pour en savoir plus

Définitions

Temps d'accès : la mesure du temps d'accès prend en compte les distances de mairie à mairie à l'aide de la BPE et du distancier Odomatix. Le développement des habitations en bordure littorale induit des écarts à ces mesures.

Distance à l'équipement : Pour calculer les distances d'accès de la population à l'équipement le plus proche, le distancier utilisé est Odomatix. Il indique, pour chaque commune, la distance-temps en minutes aux autres communes françaises (aux heures creuses). Il s'agit d'une distance par la route entre les chefs-lieux de communes prenant en compte la sinuosité du parcours. On considère donc que la distance d'accès est nulle pour les habitants qui résident dans une commune équipée.

Source

Base Permanente des Équipements (BPE) : a pour objectif de proposer annuellement à la date du premier janvier, une base d'équipements finement localisés construite à partir de sources administratives externes diverses. Un équipement est un lieu d'achat de produits ou de consommation de services. Les équipements de la BPE sont regroupés en sept grands domaines (services aux particuliers ; commerce ; enseignement ; santé, médico-social et social ; transports ; sports, loisirs et culture ; tourisme) et en trois gammes (proximité, intermédiaire et supérieure).

Bibliographie

« Enquête comparaison spatiale des prix Corse-Continent », Quant'île n°12 - juillet 2010
 « Indice des prix à la consommation par catégorie de ménages » - mise à jour : 12 septembre 2013
 « L'inflation telle qu'elle est perçue par les ménages », Insee Analyse n°5 - Juillet 2012